Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015)

Heft: 2079

Artikel: Détricotage de la stratégie énergétique 2050 : quand le lobby électrique refuse la logique du tournant énergétique

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017325

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du Québec notamment. Et puis les organisateurs ont repéré des initiatives plus proches.

Bon signe. On respire. Même en année électorale, l'expérimentation trouve sa place.

Détricotage de la stratégie énergétique 2050

Quand le lobby électrique refuse la logique du tournant énergétique

Jean-Daniel Delley - 13 mai 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27595

La commission du Conseil des Etats a rejeté une mesure phare de la stratégie énergétique 2050.

Le modèle économique des électriciens – producteurs comme distributeurs – privilégie la croissance quantitative. Il faut maximiser les ventes de kWh. C'est cette logique qui a notamment conduit à promouvoir le chauffage électrique. Pendant longtemps, les collectivités publiques n'ont pu que se réjouir de cette politique qui leur valut, en leur qualité de principales actionnaires du secteur, d'engranger de confortables dividendes.

Ce modèle n'est plus compatible avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir les énergies renouvelables pour remplacer l'énergie nucléaire. Il faut encore améliorer l'efficacité énergétique pour réduire la consommation.

Pour contraindre les électriciens à modifier leur modèle d'affaires, le Conseil fédéral propose de leur imposer des objectifs d'efficacité. A savoir une diminution annuelle de leur volume de vente donnant droit à des certificats négociables. Les distributeurs ne respectant pas leurs objectifs pourraient acquérir ces certificats auprès de leurs concurrents ou à défaut payer une taxe compensatoire de 5 centimes pour chaque kWh dépassant l'objectif fixé. Une mesure fort complexe que Doris Leuthard a d'ailleurs renoncé à défendre devant le Conseil national au cours de la session d'hiver 2014. Ce dernier lui a préféré un système de bonus-malus, alors qu'une forte minorité voulait tout simplement supprimer cette mesure. La commission du Conseil des Etats emboîte maintenant le pas à cette minorité, doutant de l'efficacité de la mesure et craignant de très pesantes formalités administratives.

On peut discuter des détails de cette mesure. Reste qu'elle relève d'une logique parfaitement adéquate à une politique énergétique de maîtrise de la consommation, tout en favorisant une réorientation de l'activité économique des distributeurs. Pour ces derniers, il ne s'agit plus de vendre de l'électricité mais de répondre aux besoins des consommateurs. Que demandent en effet les consommateurs? De la lumière, de la force et de la chaleur. Le distributeur ne se contente plus de fournir l'énergie demandée. Il offre ses services pour la gestion de cette demande et compense la diminution de ses ventes par la facturation de son expertise. C'est lui qui va optimiser l'éclairage des locaux et le processus de production d'une entreprise, par exemple.

La seule loi du marché, à laquelle se réfèrent les adversaires de ce modèle, n'est pas en mesure de transformer dans ce sens le comportement des distributeurs d'électricité.